Image not found or type unknown

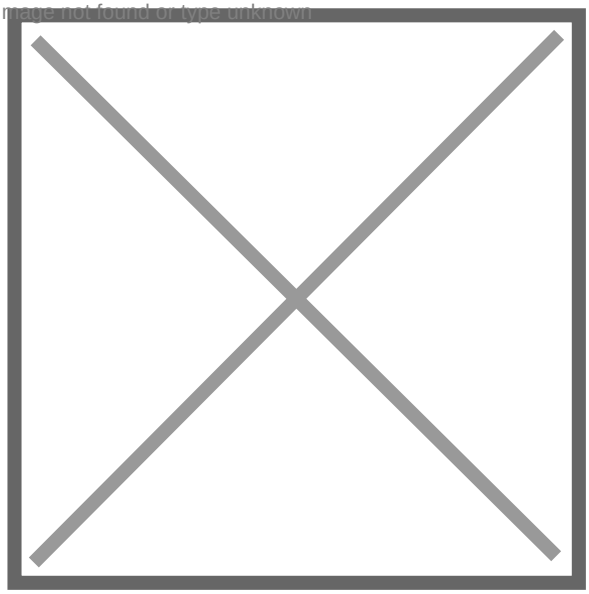

Mise a pied suite a une altercation

Par **andy38**, le **11/07/2009** à **13:26**

Bonjour,
suite a une altercation avec une collegue de travail j'ai était sanctionnée a tord avec une mise a pied de 5 jrs. lors de l'entretien le directeur ma mis la pression avec harcelement pour que je signe le courrier mentionnant cette mise a pied alors que je conteste le contenu. j'ai signé le courrier car il m'a dit qu'il me demandais pas mon avis. j'ai étais forcée. que dois je faire? est ce que je peux me mettre en maladie pendant cette mise a pied et est ce que je peux faire annuler cette signature.

Par **Visiteur**, le **11/07/2009** à **15:34**

bonjour,

j[fluo]'ai étais forcée. que dois je faire?[/fluo]

votre employeur vous a remis une lettre de notification de mise à pied contre décharge (normal que vous deviez la signer).

une mise à pied peut être notifié en recommandée ou remise en main propre.

vous pouvez contester cette mise à pied. envoyez une lettre recommandée + ar.

vous pouvez vous mettre en maladie.. mais votre patron ne vous complètera pas les indemnités journalières de maladie.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés